

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 5-423-1932 promulguant le décret du 22 janvier 1932, portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1930.

n° 5-423-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
11 février 1932

Numéro JO
n° 423 du 01/02/1932

Date du numéro
1 février 1932

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis, Officier de la Légion d'honneur, l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 22 janvier 1932, portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1930.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 22 janvier 1932, Susvisé, portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1930. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

ANTONIN.